
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance

du 26 septembre 2025

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 15 octobre 2025

ayant comme sujet

« Règlement de la circulation; modification du règlement de la circulation; Rue d'Ehlerange; décision »

a été publiée et affichée le 16 octobre 2025

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

